

8. LA PREMIERE EDITION DU DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE

Le travail proprement dit de rédaction du *Dictionnaire*, interrompu par la discussion sur les cahiers de l'orthographe, reprend en 1676, tandis que deux bureaux sont chargés de réviser les cahiers déjà rédigés. A partir de 1678 commence l'impression et en 1687 une partie de l'ouvrage est déjà tirée mais n'est pas conservée (n° 81).

En 1691, on procède aux dernières corrections puis il faut s'atteler à la rédaction de la préface et de l'épître dédicatoire. Celle-ci est confiée au secrétaire perpétuel Régnier-Desmarais mais doit être relue par tous. Elle sera, en dernier ressort, rédigée par Charpentier.

Enfin, le 24 août 1694 le *Dictionnaire* est présenté au roi (n° 82-83). La parution est annoncée et commentée dans les journaux de l'époque (n° 84-85). *Le Mercure* signale en même temps le *Dictionnaire des Arts* de Thomas Corneille, rédigé à l'instigation de l'Académie française (n° 86-87).

La bataille sur la langue continue (n° 88 à 91) tandis que les libraires étrangers tentent de profiter commercialement de l'ouvrage. A Amsterdam, actif foyer d'imprimerie, paraît très rapidement une contrefaçon du *Dictionnaire* (n° 92-93).

81. *Le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Le Petit, 1687. In-folio, première partie
Bibliothèque de l'Arsenal, Fol B 270

Avant de connaître son édition définitive, le *Dictionnaire de l'Académie* est imprimé une première fois à cinq cents exemplaires entre 1678 et 1692 mais ce tirage, jugé trop imparfait, est presque entièrement détruit.

Comme le stipulent ses statuts, l'Académie dispose d'un libraire-imprimeur attitré choisi par elle et qualifié de perpétuel, quoiqu'il soit reçu à cette condition "tant qu'il plaira à la Compagnie". Elle confie donc en 1678 à Le Petit, alors son "imprimeur ordinaire" le soin d'imprimer la copie en cours de préparation et dont les lettres A et B sont prêtes. Il est prévu que les épreuves ne comporteraient pas de titre et qu'elles seraient revues par le directeur, le chancelier, le secrétaire "et tel autre de la Compagnie".

C'est à ce moment seulement que l'Académie opte en dernier ressort pour un classement des mots par racines plutôt que par ordre strictement alphabétique, ainsi qu'en témoigne le registre de séance du 13 mai : "La chose ayant été fort agitée, et les raisons proposées de part et d'autre, il a été résolu que les mots seraient rangés sous les racines dont on jugerait indubitablement qu'ils viendraient".

Le premier tome de la première impression, allant jusqu'au mot *neuf*, sort donc des cinq presses de Le Petit, entre 1678 et son décès, en 1686. Un jeu unique de ces premiers feuillets, que nous exposons aujourd'hui, a été conservé, sans doute par les héritiers du libraire, soucieux de rentrer dans les frais de l'impression. Il s'agit manifestement d'épreuves, sans titre ni pièces liminaires ni motifs décoratifs.

Très tôt des membres de l'Académie, tels Mézeray et Racine, jugent que cette version demande à être profondément corrigée. En 1680, l'Académie nomme deux "réviseurs" pour revoir les épreuves des cahiers en cours d'impression. Un rapport de Mézeray, découvert dans ses papiers après sa mort en 1683 déclare : "Ce qui est imprimé du *Dictionnaire* est extrêmement défectueux, tout rempli de transpositions, d'omissions, de répétitions, de fausses phrases, de mots douteux, définitions et descriptions impropres et qui n'expliquent point la nature des choses [...] Ainsi il me semble qu'il faut le supprimer entièrement et obliger Mr Petit à en rapporter les feuilles qui seront comptées et serrées dans l'armoire".

En 1687, la question de recommencer ou non l'impression est débattue à l'Académie et les partisans de l'achèvement du tirage en cours l'emportent. Il est cependant prévu de coller des corrections, d'ajouter des errata et un cahier de supplément. L'année suivante, le nombre des correcteurs d'épreuves passe de deux à trois et il est décidé, pour gagner du temps, que les feuillets ne devront plus quitter l'Académie.

Jean-Baptiste Coignard, qui a pris la suite de Le Petit, meurt à son tour en 1689 et est remplacé par son fils comme imprimeur de l'Académie. Ce dernier annonce la sortie prochaine de l'ouvrage dans son catalogue de 1692 et termine effectivement le travail en juin 1692.

Mais, le 2 juillet, les académiciens réunis en séance demandent à Coignard de ne pas mettre en vente les cinq cents exemplaires imprimés, et donc de ne pas entreprendre l'impression du mille supplémentaire qui était prévu, "pendant qu'on travaillera à une seconde édition plus ample et plus correcte encore que la première". Il est envisagé de lui transmettre des errata et un supplément, point sur lequel l'Académie va se raviser au profit d'une édition totalement refondue.

L'imprimeur Coignard, qui avait néanmoins conservé le premier tirage sera prié en 1700 de le restituer à la Compagnie qui décidera finalement de l'envoyer au pilon.

Malgré le souci de l'Académie de ne pas la diffuser, la pré-édition du *Dictionnaire* connaît tout de même une certaine publicité. Furetière, pour commencer, est accusé d'avoir volé l'exemplaire de Mézeray malade et d'avoir acheté le cahier du G. Des libraires étrangers ensuite se procurent aussi cette édition provisoire et une contrefaçon de la partie imprimée par Le Petit est publiée à Francfort en 1687 sous le titre : *Le Grand Dictionnaire de l'Académie française. Première partie.*

82. *Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, Paris, veuve Jean- Baptiste Coignard et Jean-Baptiste Coignard, 1694. 2 volumes in-folio. Frontispice gravé par Jean Mariette d'après Jean-Baptiste Corneille

Bibliothèque de l'Institut de France, Fol CX 1 et Fol O 56 bis

Le dictionnaire présenté au public en 1694 est l'aboutissement de tout un travail sur la langue dont les *Remarques* de Vaugelas peuvent être considérées comme une première ébauche. Il veut offrir à la langue française des règles et des modèles en vue de fixer l'usage d'une langue qui vient d'acquérir son état de perfection. Les objectifs et les choix du *Dictionnaire* sont inscrits et justifiés dans sa préface.

"Le Dictionnaire de l'Académie ne sera pas moins utile tant à l'égard des étrangers qui aiment notre langue, qu'à l'égard des Français mêmes qui sont quelquefois en peine de la véritable signification des mots ou qui n'en connaissent pas le bel usage...". On retrouve ici le souci du mot juste, développé un peu plus loin à propos des synonymes qui "ne doivent pas être employés indifféremment l'un pour l'autre", et la référence "au bel usage" qui recouvre celui d'un groupe social restreint gravitant autour de la Cour.

La préface dégage également les quatre caractéristiques essentielles du *Dictionnaire*. La nomenclature - 18 000 mots environ - est le résultat d'un choix qui veut décrire "la langue commune telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens" et exclut ainsi : "les termes des arts et des sciences qui entrent rarement dans le discours" ; les archaïsmes, car la perfection actuelle de la langue les rend inutiles ; les néologismes, car l'Académie ne se donne pas "l'autorité de faire de nouveaux mots" et se contente "d'en déclarer le bon et le mauvais usage", car il faut reconnaître "l'usage pour le maître de l'orthographe aussi bien que du choix des mots" ; "les termes d'emportement ou qui blessent la pudeur... parce que les honnêtes gens évitent de les employer dans leurs discours".

Le *Dictionnaire de l'Académie* ne cite point parce qu' "il a été commencé et achevé dans le siècle le plus florissant de la langue française..." et "que plusieurs de nos plus célèbres orateurs et de nos plus grands poètes y ont travaillé, et qu'on a cru s'en devoir tenir à leurs sentiments". C'est là le parti pris des Modernes qui jugent la langue de leur temps supérieure à celle des siècles passés.

"L'Académie s'est attachée à l'ancienne orthographe reçue parmi tous les gens de lettres parce qu'elle aide à faire connaître l'origine des mots". Elle n'opte en fait ni pour une simplification radicale, ni pour une orthographe trop compliquée. L'usage est encore flottant puisqu'un même mot peut être orthographié de façons différentes, cependant il est dit que l'orthographe du mot mis en vedette dans les notices du *Dictionnaire* prime sur les autres possibilités.

Enfin, l'Académie a jugé "agréable et instructif de disposer le *Dictionnaire* par racines". Ce parti pris, discuté à plusieurs reprises, fait, sans le reconnaître, référence à l'étymologie. Cependant les nombreux renvois qu'il implique en font un ouvrage difficilement consultable et il est abandonné dès la deuxième édition pour revenir à un pur classement alphabétique.

L'Académie s'est efforcée de "mettre la langue française en état de conserver sa pureté", à réaliser un dictionnaire prescriptif qui définit un état idéal de la langue, celui du "bon usage" de l'homme cultivé du temps.

Cette tâche, elle l'accomplit en ayant conscience que la langue est au service du pays et que, comme le pense Colbert, "ce qui sert à former l'éloquence contribue beaucoup à la gloire d'une nation".

Selon l'usage, l'ouvrage commence par une gravure en frontispice qui résume en une image son but et son esprit. Elle est centrée sur le roi dont Gérard Edelinck a gravé spécialement le buste, couronné de lauriers par les figures allégoriques de la Poésie et de la Grammaire. La Rhétorique, assise, tend vers lui une branche fleurie en s'appuyant sur un livre ouvert : *Le Dictionnaire de l'Académie française* et des génies ailés tressent des couronnes de fleurs.

La vignette du titre fait référence à Dieu au moyen de symboles religieux traditionnels à cette époque. Les deux figures féminines représentent la loi de l'Ancien Testament dont le voile signifie qu'elle n'a pas reçu la totalité de la Révélation, et celle du Nouveau Testament. Près de cette dernière sont réunies les trois personnes du Dieu chrétien : le Christ, sous la forme d'une couronne d'épines attachée à la croix elle-même soutenue par un ange, le Saint-Esprit sous l'aspect d'une colombe, tandis qu'un livre ouvert, se détachant sur un ciel ensoleillé et portant deux inscriptions "Alpha et Omega" et "Principium et Finis" (le commencement et la fin), fait allusion à Dieu le Père. Les armoiries accolées sont celles de la France et de l'Académie française, avec sa devise "A l'Immortalité", tandis que les imprimeurs ont gravé leur chiffre dans la partie la plus basse de l'image. Le fort encrage des lettres de la devise de l'Académie résulte d'une taille plus récente que le reste de la gravure et indique que cette vignette est un remploi adapté aux circonstances.

83. La présentation du *Dictionnaire* au roi gravée par J.Mariette d'après J.-B.Corneille. Bandeau placé après la page de titre du *Dictionnaire*, en tête de la dédicace au roi. Gravure en taille douce. Reproduction photographique Studio Sartoni
Académie française, Musée de Castries

84. Récit de la présentation du *Dictionnaire* au roi dans le *Mercure galant*, Paris, chez Michel Brunet, août 1694. In-octavo
Bibliothèque de l'Institut de France, 8°AA434, p.296

Le Mercure galant est une gazette mensuelle consacrée à l'actualité mondaine, politique et littéraire, mêlant la galanterie et les questions sérieuses. Les hommes de lettres de l'époque ne dédaignent pas d'y apporter leur contribution et notamment Pellisson, Perrault, La Fontaine et Pierre Corneille.

Dirigé par Thomas Corneille depuis 1680, il n'est pas étonnant que *Le Mercure* annonce le *Dictionnaire* de ce dernier en même temps que celui de l'Académie :

"Enfin, Madame, toute la France va être contente. Cette Académie qui travaille depuis tant d'années à un Dictionnaire, attendu et souhaité de toutes parts, est prête à le publier, et vous n'en douterez point quand je vous aurai dit qu'elle eut l'honneur de le présenter au roi le 24 de ce mois, jour de la fête de saint Barthélémy et veille de celle de saint Louis. C'est un livre *in folio*, divisé en deux volumes. Sa Majesté qui avait voulu qu'il n'y eût qu'un petit nombre d'Académiciens qui accompagnassent Mr de Turreil, directeur, qui devait le présenter, leur avait donné l'heure pour cela au sortir de son Prié-Dieu. Ils ne manquèrent pas de s'y rendre. Mr le duc de Coislin qui s'y rencontra prit parmi eux sa place de sous-doyen de la Compagnie. Si tôt que le roi les vit, Mr de Turreil commençant à s'avancer pour lui faire son compliment, Sa Majesté leur dit avec cet air de bonté et d'honnêteté qui lui est particulier qu'elle les recevrait mieux dans son cabinet. Ils y entrèrent et alors Mr de Turreil dit au roi que l'ouvrage que Sa Majesté voulait bien leur permettre de lui présenter avait été achevé dans son

palais, par son ordre et sous sa protection ; à quoi il ajouta : "Pourrions-nous, Sire, n'avoir pas réussi? Nous avons pour gage du succès le zèle attentif qu'inspire [*sic*] l'ambition de vous satisfaire et la gloire de vous obéir. Il nous est donc permis de nous flatter que notre ouvrage explique les termes, développe les beautés, découvre les délicatesses que vous doit une langue qui se perfectionne autant de fois que vous la parlez ou qu'elle parle de Vous". Le reste du compliment renfermait des sentiments pleins d'un respect affectueux et tendre pour la personne de Sa Majesté.

Le roi ayant écouté ce compliment répondit tout haut en ces propres termes "Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis longtemps. Puisque tant d'habiles gens y ont travaillé, je ne doute point qu'il ne soit très beau et fort utile pour la langue. Je le reçois agréablement ; je le lirai à mes heures de loisir et je tâcherai d'en profiter". Des paroles si obligeantes furent un prix glorieux de leur travail. Le Sr Coignard, libraire de l'Académie, ne s'occupe maintenant qu'à faire relier un grand nombre d'exemplaires de cet excellent Dictionnaire que tout le monde s'empresse à lui venir demander et qu'il commencera à débiter dans les premiers jours du mois prochain.

Vous ne serez pas fâchée d'apprendre qu'il débitera dans le même temps un *Dictionnaire universel des termes des arts et des sciences*, divisé aussi en deux volumes. Il a été entrepris par un particulier de la Compagnie qui, aidé des lumières de quelques autres académiciens et de celles des plus habiles de ceux qui se sont appliqués à la connaissance des arts, s'est attaché depuis un fort grand nombre d'années à la composition de ce curieux dictionnaire. Outre les termes qui sont propres à chaque art, il contient comme un abrégé de l'histoire naturelle des plantes, des animaux, des oiseaux, des poissons et quantité d'autres choses fort utiles pour ceux qui veulent savoir l'origine des ordres religieux et de tous ceux de chevalerie, avec les opinions des différents hérésiarques qui ont paru dans l'Eglise depuis la naissance du Sauveur.

Ainsi, les curieux qui achèteront ces quatre volumes pourront s'assurer d'avoir le plus ample dictionnaire qui ait paru jusqu'ici..."

85. Notice du *Dictionnaire de l'Académie française* dans le *Journal des scavans pour l'année MDCXCIV*, Paris, Jean Cusson, 1694. In-quarto
Bibliothèque de l'Institut de France, 4° AA 125, p.481-482

Premier journal de vulgarisation scientifique, le *Journal des Scavans* est fondé en 1665 sur une idée de Mézeray. Il présente chaque semaine des analyses d'ouvrages nouveaux et des nouvelles intéressantes le grand public cultivé en Europe.

Une description louangeuse du *Dictionnaire* y est publiée à la date du 13 décembre 1694, environ trois mois après sa parution : "Un des avantages du Dictionnaire ... est d'avoir été commencé et achevé par plusieurs de nos plus célèbres orateurs et de nos plus grands poètes dans le siècle le plus florissant de la langue française".

86. Portrait gravé de Thomas Corneille. Gravure en taille douce, 32,5 x 22,5 cm
Archives de l'Académie française, Collection Pelbois 1 AP 462

En 1685, Thomas Corneille (1625-1709) est élu à l'unanimité à l'Académie française en remplacement de son frère Pierre, de dix-neuf ans son aîné. Après des études de droit à Rouen, il s'est comme lui, tourné vers le théâtre. Il donne une série de comédies très gaies, presque toutes adaptées du théâtre espagnol, avant de se lancer dans le genre plus noble de la tragédie. Son fameux *Timocrate* (1656) avec quatre-vingts représentations successives, est le plus grand succès du siècle. A côté de son activité dramatique, il exerce celle de journaliste au *Mercure galant* dont il devient co-propriétaire en 1680.

A l'Académie française, il participe aux travaux du *Dictionnaire*. En 1687, il publie les *Remarques de M. de Vaugelas avec les notes de Thomas Corneille*, où il dépouille les ouvrages de La Mothe le Vayer, Bouhours, Ménage et les notes de Chapelain, en y ajoutant ses propres observations. Il fait partie, avec Charpentier, Perrault et l'abbé de Dangeau, de la commission mise en place en 1696 pour travailler à "la décision des doutes qui s'offriront sur la langue".

87. [Thomas CORNEILLE], *Le Grand Dictionnaire des Arts et des Sciences par M. de l'Académie Française, Tome troisième*, Paris, veuve Jean Baptiste Coignard et Jean Baptiste Coignard, 1696. In-folio

Bibliothèque de l'Institut de France, Fol O 56*

L'ouvrage présenté ici est une contrefaçon hollandaise du *Dictionnaire des Arts et des Sciences* publié à Paris en 1694 en même temps que le *Dictionnaire de l'Académie française* et patronné par la Compagnie qui en confia la réalisation à Thomas Corneille.

Ce dictionnaire technique est un complément au dictionnaire de la langue courante, car, comme il a été dit plus haut, les termes des arts et des sciences n'ont pas été retenus par les académiciens. Mis en chantier après la parution du dictionnaire de Furetière et inspiré par lui, l'ouvrage de Thomas Corneille compile divers traités existants. Des contemporains l'accusent d'avoir copié le dictionnaire de Richelet.

Sa réalisation ne semble pas avoir suscité beaucoup de difficultés car, comme il est dit dans la préface du *Dictionnaire*, "il est bien plus aisé de définir le mot *télescope* qui est une *lunette à voir de loin*, que de définir le mot *voir*. Et l'on éprouve même en définissant ces termes des arts et des sciences que la définition est toujours plus claire que la chose définie ; au lieu qu'en définissant les termes communs, la chose définie est toujours plus claire que la définition".

Cette édition hollandaise imite fidèlement la présentation de l'ouvrage français. Elle copie maladroitement la vignette figurant sur la page de titre et fait figurer indûment le nom du libraire de l'Académie.

88. *Le Dictionnaire des Halles, ou Extrait du Dictionnaire de l'Académie française*, Bruxelles, François Foppens, 1696. In-douze, deuxième édition

Bibliothèque de l'Institut de France, 8° O 159 A

Oeuvre d'un puriste intransigeant, cette critique reproche à l'Académie d'avoir laissé pénétrer dans le *Dictionnaire*, par le biais des proverbes, des expressions appartenant à la langue des "plus vils artisans, les crocheteurs, les bateliers, les porteurs d'eau, les goujats d'armée et autres personnes qui ont une langue à part, et qui ne se piquent pas de politesse" et dresse un catalogue de ces expressions.

89. *L'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste. Ouvrage contenant cinquante remarques critiques sur ce dictionnaire auxquelles on en a joint cinquante autres sur divers célèbres auteurs*, La Haye, Arnout Leers, 1696. In-douze, édition originale

Bibliothèque de l'Institut de France, 8° O156*

La critique de *L'Apothéose* est plus satirique, plus virulente et plus argumentée. Après une introduction railleuse sur ce livre "dépouillé de tout ce que la langue française avait d'impur et de terrestre", qui a été "revêtu de la brillante et glorieuse robe de l'Immortalité" alors que sa gestation avait été particulièrement laborieuse, l'auteur présente cinquante remarques critiques sur divers points de langue. Il reproche l'omission de certains mots, ironise sur l'emploi de termes vieillis (par exemple *fillol* au lieu de *filleul*), se moque de l'orthographe adoptée (*fidelle* au lieu de *fidèle*, *fonds baptismaux* au lieu de *fonts*) qui, selon lui, reflète le manque de culture des auteurs.

Cette critique est parfois attribuée à Furetière mais est parue huit ans après la mort de ce dernier, chez le même éditeur, il est vrai, que le *Dictionnaire universel* (n° 96).

90. Claude MALLEMANS DE MESSANGE, *Réponse à une critique satyrique intitulée L'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie française. Première partie*, Paris, Pierre Ballard, 1696. In-octavo, édition originale

Bibliothèque de l'Institut de France, 8° O 157

Claude Malleman (ou Mallement) de Messange, né à Beaune en 1653, entré à l'Oratoire en 1674, est professeur de philosophie au collège du Plessis. Il publie plusieurs textes en rapport avec les sciences tel un *Traité de physique du monde* en 1679.

Il répond ici aux attaques avancées dans *l'Apothéose*, en reprenant point par point les critiques faites à la rédaction de la préface et de l'épître dédicatoire. Il justifie en outre l'insertion des proverbes dans le *Dictionnaire* : "ainsi dans un dictionnaire non seulement les expressions nobles et élevées, mais encore les proverbes triviaux et les dictons populaires y doivent tenir leur rang".

91. *L'Enterrement du Dictionnaire de l'Académie ouvrage contenant la réfutation de la réponse de M. de M. et deux cents quinze remarques critiques, tant sur l'Épître et la Préface, que sur les trois premières lettres du dictionnaire A, B, C*, (sans lieu), 1697. In-douze, édition originale
Bibliothèque de l'Institut de France, 8° O 159

Ce texte se veut une réponse au précédent. L'auteur entend continuer le catalogue des erreurs du *Dictionnaire de l'Académie* non plus en cinquante remarques critiques, mais en deux cent quinze, portant sur l'épître, la préface et les trois premières lettres de l'alphabet. Il procède comme précédemment, relevant une à une les définitions qu'il considère comme mauvaises. Il reproche par exemple à l'Académie d'estimer que le verbe *allécher* ne peut s'employer qu'au sens figuré ; ou d'indiquer que *berger* est un adjectif et non un substantif.

92. *Le Grand Dictionnaire de l'Académie françoise dédié au roy, seconde édition revue et corrigée de plusieurs fautes et où on a mis dans l'ordre alphabétique les additions qui estoient à la fin de l'édition précédente*, Paris, chez la veuve de Jean-Baptiste Coignard et chez Jean-Baptiste Coignard, 1695. In-folio
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol O 56*

Cette édition annonce qu'elle est la seconde, mais il s'agit en réalité d'une contrefaçon de la première édition, imprimée à Amsterdam et interdite en France en vertu du privilège d'impression obtenu du temps de Colbert et toujours en vigueur. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle en effet, les dynamiques libraires hollandais, qui comptent parmi eux des protestants français chassés par la politique religieuse de Louis XIV, n'hésitent pas à rééditer sans autorisation pour leur propre compte des ouvrages à succès déjà publiés en France. Leur position hors des frontières du royaume leur permet d'échapper aux poursuites de la police française qui, si elle saisit des livres contrefaits ou interdits, les confisque et les détruit.

Les contrefaçons, généralement imprimées à la va-vite et avec des caractères usagés, sont d'une qualité médiocre. On les destine au marché européen, mais certaines sont aussi introduites clandestinement en France pour y être vendues à des prix inférieurs à ceux des bonnes éditions.

93. *Vue du Dam à Amsterdam, XVII^e siècle. Gravure en taille douce, 73 x 53 cm*
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol S 134 E

Amsterdam, l'une des plus riches villes d'Europe au XVII^e siècle, doit sa prospérité à sa réussite commerciale. Dans les échoppes entourant la grand place appelée le Dam, parmi lesquelles se trouvent plusieurs librairies, de multiples transactions se traitent. Les livres sont ensuite regroupés dans des ballots et expédiés à l'étranger par voie de terre ou de mer.

